

constamment sur nos gardes. Ce sont les armes des barons qui nous ont valu la Grande Charte et c'est la force armée de la Grande-Bretagne qui assurera la liberté aux peuples britanniques. L'histoire nous enseigne que le désarmement est une utopie dans un monde où l'intolérance est si répandue. Aujourd'hui comme au temps du roi Jean, le désarmement des hommes libres fait le jeu des tyrans.

Au cours du débat sur la révision de la constitution, le 17 février 1937, j'ai dit comment les assemblées législatives provinciales avaient été constituées et j'ai parlé également de l'embauchage industriel, en mettant en regard les principes du Christianisme avec la façon dont les ouvriers de nos usines étaient traités. La personne humaine compte pour peu car c'est le dollar qui fait foi de tout. La vie moderne est une vie mécanisée, sans âme, vouée à l'uniformité, à la production accélérée, à l'organisation efficace en vue de la réalisation de bénéfices. Le principal objectif est la distribution de dividendes; pour arriver à cette fin, on sacrifie des êtres humains. Souvent les salaires ne suffisent pas à assurer la subsistance et des gens sont forcés de recourir à toutes sortes de moyens pour gagner à peine de quoi vivre. J'ai parlé des longues heures de travail imposées aux ouvriers et, sur ce point, je dois dire qu'on a apporté certaines améliorations. Dans bien des cas, des employés âgés ayant de longs états de service étaient congédiés sans droit à la retraite, pour faire place à des hommes plus jeunes. Le précepte: "Porter les fardeaux les uns des autres et vous accomplirez ainsi la loi du Christ", n'a pas été mis en pratique. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que la Chambre et le pays eurent à étudier ces questions en 1937. J'espère qu'on prendra des mesures pour résoudre tous ces problèmes.

Voici ce que je déclarais au cours d'une campagne électorale dans Toronto-Broadview, en 1934:

Je réclame le maintien du droit de propriété, des droits contractuels du régime capitaliste ainsi qu'une monnaie saine mais je réclame avant tout le respect des droits de l'homme, une ordre social qui assurera la justice tant à l'ouvrier qu'au consommateur et l'abolition des abus reconnus du régime capitaliste. La cause de la liberté exige de nous une vigilance de tous les instants. Jamais l'ouvrier ne jouera d'une liberté véritable tant que lui et sa famille resteront à la merci de forces économiques arbitraires sur lesquelles il n'exerce aucune influence.

Voyons, par exemple, l'effet de nos machines dernier cri sur l'embauchage. Chaque nouveau procédé semble mettre des ouvriers à pied. Nos artisans ne sont plus que des préposés de machines et ce travail convient autant aux femmes qu'aux hommes. Ainsi s'accroît de jour en jour l'embauchage féminin et décroît de façon

désastreuse le nombre d'hommes au travail. Il est évident que l'objet de la machine est de mettre des hommes à pied. C'est la raison de leur invention et de leur installation et elles s'acquittent merveilleusement de leur tâche. Où est la liberté tant que dure un tel ordre de choses?

Notre premier souci devrait être le bien-être de notre population et de nos familles ouvrières. Jamais nous ne trouverons de remède véritable tant que nous n'aurons pas organisé notre vie nationale et économique de façon à assurer l'équilibre et la stabilité nationales plutôt qu'un maximum de bénéfices immédiats.

Il est bien plus important d'assurer à nos travailleurs, chefs de familles, un emploi rémunérateur que d'obtenir de nos Boards of Trade ou du ministère du Commerce des états indiquant une augmentation de la richesse nationale sans indications sur la répartition de cette même richesse.

Aujourd'hui comme il y a cent ans, du temps de lord Macaulay, le véritable protecteur de la vie et de la propriété est l'instituteur bien plus encore que le juge, le magistrat ou le gendarme.

Le comité sur les écarts de prix institué par l'ancien premier ministre de notre Dominion, le très hon. R. B. Bennett, a accompli de l'excellente besogne. J'espère que le Gouvernement étudiera le sujet et qu'il accordera sa considération aux questions déjà soumises à la Chambre ainsi qu'à celles que j'ai mentionnées ce soir.

M. JOHN T. HACKETT (Stanstead): Je n'ai pas l'intention de discuter la proposition générale de la motion dont la Chambre est saisie. Les observations de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) me portent à dire quelques mots. Il a jugé à propos de critiquer en termes précis et mordants la conduite des deux commissaires qui ont présidé l'enquête sur ce qu'on appelle ordinairement l'affaire d'espionnage. C'est le grand Napoléon, je crois, qui a dit que le meilleur argument est la répétition. Dans au moins trois autres occasions, j'ai parlé des fréquentes et regrettables affections de juges à des missions qui dépassent leur compétence judiciaire. Nous affirmons souvent croire au règne du droit. Pour la plupart d'entre nous, le règne du droit signifie une forme de gouvernement qui, au moyen de ses divers services, édicte les lois, les applique et les interprète selon chaque cas particulier. Les lois sont édictées au Parlement, leur application ressortit au pouvoir exécutif et leur interprétation, de même que leur application aux cas particuliers, relève de la magistrature. Heureux le pays dont la magistrature jouit de la confiance absolue et constante de la population! Tel est le bien que la population canadienne a eu en partage. Jamais, à ma connaissance, les juges, dans l'exercice de leurs propres fonctions, n'ont été en butte à la